



Un bon «Projet de territoire suisse» doit être plus efficace

Berne, 30 juin 2011. Les Académies suisses des sciences accueillent favorablement l'orientation générale du « Projet de territoire suisse ». Cependant, dans leur réponse à la procédure de consultation, elles retiennent à l'attention du Conseil fédéral qu'il conviendrait de concrétiser les indications ayant trait à la biodiversité, à la production d'énergie et à la rénovation de l'habitat, au développement des sites de formation et de recherche ainsi qu'aux fonctions des espaces extérieurs aux zones métropolitaines. En outre, dans l'optique des Académies, les instruments et compétences pour la mise en œuvre de ce concept territorial ne sont pas assez efficaces.

Les Académies soutiennent dans ses grandes lignes la nouvelle orientation de l'organisation du territoire arrêtée dans le « Projet de territoire suisse ». Cependant, pour atteindre l'objectif d'une utilisation du territoire conforme au développement durable, les expertes et experts de nombreuses disciplines scientifiques consultés à ce sujet demandent plusieurs concrétisations.

Par exemple, le projet n'intègre pas la biodiversité de façon assez explicite. Celle-ci doit cesser d'être une grandeur résiduelle, ce qui reste une fois que sont planifiés et réalisés les zones d'habitat, les aires industrielles, les espaces de loisir et les installations sportives, les infrastructures de transport et les surfaces agricoles. Elle doit être prise en compte dans la planification et la définition des objectifs lors de toutes les activités ayant une incidence sur le territoire.

Le développement de l'habitat et celui des transports, qui sont couplés selon le projet, doivent être planifiés aussi de concert avec la production (décentralisée) d'énergie. Accroître l'efficacité et la production énergétiques implique de rénover plus rapidement des zones d'habitation existantes. Ceci devrait figurer dans les objectifs du « Projet de territoire suisse ».

Alors que les zones métropolitaines y sont décrites de façon adéquate quant à leurs fonctions et défis, les Académies regrettent l'absence d'une élaboration comparable des autres espaces d'action. Le concept des réseaux urbains notamment, pour les régions

situées entre les espaces métropolitains, doit être axé de façon nettement plus marquée sur les fonctions très diverses et spécifiques des différentes régions et villes. L'arc alpin aussi devrait être considéré comme un espace d'action. La subdivision en trois différents espaces d'action n'est pas objectivement pertinente et permet difficilement de maîtriser les défis qu'ils ont en commun et d'élaborer la stratégie alpine prévue.

Le concept territorial doit soutenir le changement d'une économie de production vers une économie basée sur le savoir. Il doit s'exprimer sur le développement futur des sites des institutions de formation et de recherche d'importance nationale, d'autant plus qu'il s'agit là d'un facteur déterminant pour l'établissement d'entreprises de services et de production.

L'abandon, proposé à juste titre, d'une « stratégie du tout partout » ne peut réussir que si la « solidarité » nécessaire à cela est soutenue par des instruments concrets et efficaces. Il faut développer des instruments idoines pour peser les intérêts en présence et obtenir ainsi la meilleure distribution territoriale possible des utilisations dans le sens du développement durable. En ce qui concerne la péréquation des charges et des avantages, les instruments existants, tels que la péréquation financière et compensation des charges, sous la forme récemment révisée, et la péréquation financière intercantonale, doivent être utilisés et encore développés. Le concept territorial doit accoler encore plus solidement toutes les politiques sectorielles et instruments financiers et renforcer ainsi le développement territorial dans le sens du développement durable. Les Académies recommandent instamment de compléter le concept territorial par des indications concrètes au sujet de ces instruments, et de définir les compétences qui leur sont liées.

Vous trouverez la réponse à la consultation des Académies suisses des sciences sous:

<http://www.akademien-schweiz.ch/fr/index/Publikationen/Stellungnahmen/aktuell.html>

Contact:

Thomas Scheurer, secrétaire exécutif de l'ICAS, académies-suisses: atteignable dès 14h au 079 22 88 152, thomas.scheurer@scnat.ch

Les **Académies suisses des sciences** regroupent les quatre Académies scientifiques suisses: Académie suisse des sciences naturelles SCNAT, Académie suisse des sciences médicales ASSM, Académie suisse des sciences humaines et sociales ASSH et Académie suisse des sciences techniques SATW ainsi que les centres de compétences TA-SWISS et Science et Cité et d'autres réseaux scientifiques. Les Académies suisses des sciences mettent les sciences en réseau à l'échelon régional, national et international. Elles représentent la communauté scientifique autant d'un point de vue disciplinaire qu'interdisciplinaire, indépendamment des institutions et des branches spécifiques. Le réseau s'y rattachant est orienté vers le long terme et s'engage à l'excellence scientifique. Elles conseillent la politique et la société sur les questions scientifiques importantes pour la société.